

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 79,1 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	198	196	179	185	758
Effectifs prévus rentrée 2020	197	180	195	169	741
différence	1	16	-16	16	17
Nombre de divisions 2021	8	8	8	8	
Nombre de divisions 2020	8	8	8	7	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	702	21	244 Dont marge : 96	0	967
2020	702	21	257	0	980

	Heures postes	HSA	IMP
2021	903	64	9
2020	921	59	9

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 70,7 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	126	139	120	119	504
Effectifs prévus rentrée 2020	105	120	122	128	475
différence	21	19	-2	-9	29
Nombre de divisions 2021	5	6	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	1	218 Dont marge : 63	9	722
2020	494	1	189	9	693

	Heures postes	HSA	IMP
2021	673	49	7,75
2020	650	43	7,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 89,9 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	146	142	153	133	574
Effectifs prévus rentrée 2020	158	142	135	137	572
différence	-12	0	18	-4	2
Nombre de divisions 2021	6	6	6	5	
Nombre de divisions 2020	6	6	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	572	0	111 Dont marge : 69	0	683
2020	546	0	125	0	671

	Heures postes	HSA	IMP
2021	636	47	7,75
2020	629	42	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 103,1 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	108	88	102	89	387
Effectifs prévus rentrée 2020	97	89	96	96	378
différence	11	-1	6	-7	9
Nombre de divisions 2021	4	3	4	3	
Nombre de divisions 2020	4	3	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	364	22	90 Dont marge : 42	0	476
2020	390	22	93	0	505

	Heures postes	HSA	IMP
2021	445	31	6
2020	475	30	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	94	9
2020	95	8

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 73,7 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	137	120	124	122	503
Effectifs prévus rentrée 2020	128	127	134	104	493
différence	9	-7	-10	18	10
Nombre de divisions 2021	6	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	6	5	6	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	520	22	195 Dont marge : 63	0	737
2020	494	22	192	0	708

	Heures postes	HSA	IMP
2021	688	49	7,75
2020	665	43	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 80,4 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	197	170	185	168	720
Effectifs prévus rentrée 2020	154	180	174	176	684
différence	43	-10	11	-8	36
Nombre de divisions 2021	8	7	7	6	
Nombre de divisions 2020	6	7	7	7	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	676	1	221 Dont marge : 84	0	898
2020	650	1	214	0	865

	Heures postes	HSA	IMP
2021	837	61	7,75
2020	811	54	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 69,7 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	116	113	100	113	442
Effectifs prévus rentrée 2020	111	106	110	85	412
différence	5	7	-10	28	30
Nombre de divisions 2021	5	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	442	22	215,3 Dont marge : 60	57	736,3
2020	390	22	235,4	57	704,4

	Heures postes	HSA	IMP
2021	695,3	41	12
2020	669,4	35	11,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	131,1	13
2020	133,2	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 91,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	36	55	45	42	178
Effectifs prévus rentrée 2020	49	48	46	40	183
différence	-13	7	-1	2	-5
Nombre de divisions 2021	2	2	2	2	
Nombre de divisions 2020	2	2	2	2	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	208	0	31 Dont marge : 24	0	239
2020	208	0	31	0	239

	Heures postes	HSA	IMP
2021	222	17	4,5
2020	224	15	4,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.

Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 126 L'an passé.

IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.

IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.

IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.

IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.

Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.

- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	185	173	173	184	715
Effectifs prévus rentrée 2020	160	171	184	192	707
différence	25	2	-11	-8	8
Nombre de divisions 2021	7	6	6	7	
Nombre de divisions 2020	6	6	7	7	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	676	21	98 Dont marge : 78	0	795
2020	676	21	98	0	795

	Heures postes	HSA	IMP
2021	742	53	8,25
2020	747	48	8,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 82,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	106	106	114	89	415
Effectifs prévus rentrée 2020	102	112	106	92	412
différence	4	-6	8	-3	3
Nombre de divisions 2021	5	5	5	4	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	390	0	174 Dont marge : 57	10,5	574,5
2020	416	0	148	10,5	574,5

	Heures postes	HSA	IMP
2021	535,5	39	6,5
2020	539,5	35	6,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 69,1 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	124	134	99	118	475
Effectifs prévus rentrée 2020	110	95	117	132	454
différence	14	39	-18	-14	21
Nombre de divisions 2021	5	6	4	5	
Nombre de divisions 2020	5	4	5	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	22	211 Dont marge : 60	18	719
2020	442	22	179	18	661

	Heures postes	HSA	IMP
2021	673	46	7,25
2020	622	39	7

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	94	9
2020	95	8

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 89,1 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	190	151	157	148	646
Effectifs prévus rentrée 2020	176	154	150	131	611
différence	14	-3	7	17	35
Nombre de divisions 2021	8	6	6	6	
Nombre de divisions 2020	7	6	6	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	624	22	146 Dont marge : 78	0	792
2020	624	22	88	0	734

	Heures postes	HSA	IMP
2021	739	53	7,75
2020	690	44	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 110,8 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	86	72	96	100	354
Effectifs prévus rentrée 2020	70	100	89	67	326
différence	16	-28	7	33	28
Nombre de divisions 2021	3	3	4	4	
Nombre de divisions 2020	3	4	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	364	0	50 Dont marge : 42	0	414
2020	338	0	47	0	385

	Heures postes	HSA	IMP
2021	386	28	4,75
2020	361	24	4,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 92,9 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	66	57	54	62	239
Effectifs prévus rentrée 2020	58	58	61	57	234
différence	8	-1	-7	5	5
Nombre de divisions 2021	3	3	2	3	
Nombre de divisions 2020	3	3	3	2	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	260	1	38 Dont marge : 33	0	299
2020	260	1	38	0	299

	Heures postes	HSA	IMP
2021	278	21	4,5
2020	280	19	4,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 75,5 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	83	83	103	84	353
Effectifs prévus rentrée 2020	104	94	86	85	369
différence	-21	-11	17	-1	-16
Nombre de divisions 2021	4	4	5	4	
Nombre de divisions 2020	5	5	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	338	1	220,4 Dont marge : 51	27	586,4
2020	364	1	226,3	27	618,3

	Heures postes	HSA	IMP
2021	551,4	35	9
2020	584,3	34	8,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 90,8 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	117	108	135	121	481
Effectifs prévus rentrée 2020	110	131	126	130	497
différence	7	-23	9	-9	-16
Nombre de divisions 2021	5	4	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	21	69 Dont marge : 57	0	584
2020	494	21	98	0	613

	Heures postes	HSA	IMP
2021	545	39	7
2020	576	37	7

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 85,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	135	123	105	116	479
Effectifs prévus rentrée 2020	114	104	118	98	434
différence	21	19	-13	18	45
Nombre de divisions 2021	6	5	4	5	
Nombre de divisions 2020	5	4	5	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	43	128 Dont marge : 60	0	639
2020	416	40	124	0	580

	Heures postes	HSA	IMP
2021	598	41	6,25
2020	546	34	6,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	94	9
2020	95	8

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 96,9 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	157	135	141	122	555
Effectifs prévus rentrée 2020	156	153	128	126	563
différence	1	-18	13	-4	-8
Nombre de divisions 2021	6	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	6	6	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	546	23	79 Dont marge : 63	0	648
2020	572	23	82	0	677

	Heures postes	HSA	IMP
2021	605	43	7,75
2020	636	41	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 98,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	82	87	87	68	324
Effectifs prévus rentrée 2020	74	79	69	71	293
différence	8	8	18	-3	31
Nombre de divisions 2021	4	4	4	3	
Nombre de divisions 2020	3	3	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	312	1	44 Dont marge : 45	0	357
2020	312	1	44	0	357

	Heures postes	HSA	IMP
2021	332	25	4,5
2020	335	22	4,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 75,9 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	70	74	82	67	293
Effectifs prévus rentrée 2020	82	86	72	63	303
différence	-12	-12	10	4	-10
Nombre de divisions 2021	3	4	4	3	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	312	21	147,7 Dont marge : 42	36	516,7
2020	312	21	147,7	36	516,7

	Heures postes	HSA	IMP
2021	487,7	29	7,75
2020	490,7	26	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 102,4 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	118	145	110	108	481
Effectifs prévus rentrée 2020	122	106	105	105	438
différence	-4	39	5	3	43
Nombre de divisions 2021	5	5	4	4	
Nombre de divisions 2020	5	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	47	70 Dont marge : 54	42	627
2020	442	41	67	42	592

	Heures postes	HSA	IMP
2021	590	37	7,5
2020	560	32	7,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 83,1 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	115	120	118	102	455
Effectifs prévus rentrée 2020	113	117	102	107	439
différence	2	3	16	-5	16
Nombre de divisions 2021	5	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	442	19	154 Dont marge : 60	21	636
2020	416	1	180	21	618

	Heures postes	HSA	IMP
2021	595	41	7,5
2020	581	37	7,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 114,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	87	81	82	79	329
Effectifs prévus rentrée 2020	74	85	82	77	318
différence	13	-4	0	2	11
Nombre de divisions 2021	4	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	3	3	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	338	0	46 Dont marge : 39	0	384
2020	312	0	46	0	358

	Heures postes	HSA	IMP
2021	358	26	11
2020	335	23	11

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 96,3 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	110	121	131	122	484
Effectifs prévus rentrée 2020	119	138	137	133	527
différence	-9	-17	-6	-11	-43
Nombre de divisions 2021	4	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	19	73 Dont marge : 57	0	586
2020	520	19	76	0	615

	Heures postes	HSA	IMP
2021	547	39	9,25
2020	575	40	9,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 82,5 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	71	77	68	80	296
Effectifs prévus rentrée 2020	85	68	80	82	315
différence	-14	9	-12	-2	-19
Nombre de divisions 2021	3	4	3	4	
Nombre de divisions 2020	4	3	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	312	22	102 Dont marge : 42	0	436
2020	312	22	131	0	465

	Heures postes	HSA	IMP
2021	407	29	5
2020	437	28	5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 97 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	104	101	106	87	398
Effectifs prévus rentrée 2020	104	109	86	85	384
différence	0	-8	20	2	14
Nombre de divisions 2021	4	4	4	3	
Nombre de divisions 2020	4	4	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	390	22	56 Dont marge : 45	18	486
2020	364	22	53	18	457

	Heures postes	HSA	IMP
2021	455	31	6
2020	431	26	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 77,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	115	120	127	106	468
Effectifs prévus rentrée 2020	128	132	110	110	480
différence	-13	-12	17	-4	-12
Nombre de divisions 2021	5	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	6	6	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	1	128 Dont marge : 60	0	597
2020	468	1	185	0	654

	Heures postes	HSA	IMP
2021	556	41	6,75
2020	613	41	6,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 117,1 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	244	222	229	215	910
Effectifs prévus rentrée 2020	216	222	231	230	899
différence	28	0	-2	-15	11
Nombre de divisions 2021	9	8	8	8	
Nombre de divisions 2020	8	8	8	8	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	858	2	127 Dont marge : 99	0	987
2020	832	2	142	0	976

	Heures postes	HSA	IMP
2021	920	67	8,5
2020	915	61	8,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 87,8 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	52	75	63	66	256
Effectifs prévus rentrée 2020	69	65	68	75	277
différence	-17	10	-5	-9	-21
Nombre de divisions 2021	2	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	3	3	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	286	22	41 Dont marge : 33	0	349
2020	312	22	44	0	378

	Heures postes	HSA	IMP
2021	326	23	6,5
2020	356	22	6,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 104,1 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	91	98	113	114	416
Effectifs prévus rentrée 2020	118	112	113	103	446
différence	-27	-14	0	11	-30
Nombre de divisions 2021	4	4	4	4	
Nombre de divisions 2020	5	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	416	22	57 Dont marge : 48	18	513
2020	442	22	60	16	540

	Heures postes	HSA	IMP
2021	481	32	8,5
2020	509	31	8,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 62 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	118	80	122	77	397
Effectifs prévus rentrée 2020	95	122	80	85	382
différence	23	-42	42	-8	15
Nombre de divisions 2021	5	4	6	4	
Nombre de divisions 2020	5	6	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	416	22	206,1 Dont marge : 57	45	689,1
2020	390	22	232,1	45	689,1

	Heures postes	HSA	IMP
2021	650,1	39	10,25
2020	654,1	35	10,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 58,8 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	141	132	121	112	506
Effectifs prévus rentrée 2020	118	119	121	131	489
différence	23	13	0	-19	17
Nombre de divisions 2021	6	6	6	5	
Nombre de divisions 2020	6	6	6	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	0	262,7 Dont marge : 69	27	783,7
2020	494	0	290,6	27	811,6

	Heures postes	HSA	IMP
2021	736,7	47	11
2020	767,6	44	10,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 78,8 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	108	83	105	106	402
Effectifs prévus rentrée 2020	108	115	116	114	453
différence	0	-32	-11	-8	-51
Nombre de divisions 2021	5	4	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	390	0	173 Dont marge : 57	9	572
2020	416	0	176	9	601

	Heures postes	HSA	IMP
2021	533	39	7
2020	564	37	7

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 92,7 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	80	78	75	84	317
Effectifs prévus rentrée 2020	85	78	90	79	332
différence	-5	0	-15	5	-15
Nombre de divisions 2021	3	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	3	3	4	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	312	0	44 Dont marge : 36	0	356
2020	338	0	76	0	414

	Heures postes	HSA	IMP
2021	331	25	5,5
2020	388	26	5,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 115,4 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	155	125	150	133	563
Effectifs prévus rentrée 2020	119	148	130	154	551
différence	36	-23	20	-21	12
Nombre de divisions 2021	6	5	6	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	572	1	82 Dont marge : 66	0	655
2020	546	1	75	0	622

	Heures postes	HSA	IMP
2021	610	45	7,75
2020	583	39	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 102,3 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	150	133	159	125	567
Effectifs prévus rentrée 2020	140	164	129	134	567
différence	10	-31	30	-9	0
Nombre de divisions 2021	6	5	6	5	
Nombre de divisions 2020	5	6	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	572	15	82 Dont marge : 66	0	669
2020	546	14	75	0	635

	Heures postes	HSA	IMP
2021	623	46	6,75
2020	595	40	6,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 81,8 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	99	97	104	92	392
Effectifs prévus rentrée 2020	98	110	99	116	423
différence	1	-13	5	-24	-31
Nombre de divisions 2021	4	4	4	4	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	416	22	63 Dont marge : 48	0	501
2020	416	22	121	0	559

	Heures postes	HSA	IMP
2021	468	33	9,25
2020	525	34	9,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 77,2 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	90	93	86	65	334
Effectifs prévus rentrée 2020	87	90	77	70	324
différence	3	3	9	-5	10
Nombre de divisions 2021	4	4	4	3	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	364	1	80 Dont marge : 45	21	466
2020	364	1	80	21	466

	Heures postes	HSA	IMP
2021	435	31	5,75
2020	438	28	5,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 88,4 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	141	133	176	158	608
Effectifs prévus rentrée 2020	173	176	153	179	681
différence	-32	-43	23	-21	-73
Nombre de divisions 2021	6	5	7	6	
Nombre de divisions 2020	7	7	6	7	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	572	21	144 Dont marge : 72	0	737
2020	624	21	179	0	824

	Heures postes	HSA	IMP
2021	688	49	7,75
2020	774	50	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 80,5 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	69	85	91	69	314
Effectifs prévus rentrée 2020	63	89	58	83	293
différence	6	-4	33	-14	21
Nombre de divisions 2021	3	4	4	3	
Nombre de divisions 2020	3	4	3	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	338	75	130,2 Dont marge : 42	48	591,2
2020	286	111	185,8	48	630,8

	Heures postes	HSA	IMP
2021	557,2	34	10,25
2020	597,8	33	10,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	131,1	13
2020	133,2	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 79,4 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	160	141	154	123	578
Effectifs prévus rentrée 2020	144	145	131	128	548
différence	16	-4	23	-5	30
Nombre de divisions 2021	7	6	7	5	
Nombre de divisions 2020	6	6	6	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	572	1	172 Dont marge : 75	9	754
2020	520	1	195	9	725

	Heures postes	HSA	IMP
2021	703	51	7,75
2020	680	45	10,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 113,1 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	100	115	95	125	435
Effectifs prévus rentrée 2020	95	82	126	115	418
différence	5	33	-31	10	17
Nombre de divisions 2021	4	4	4	5	
Nombre de divisions 2020	4	3	5	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	442	2	66 Dont marge : 51	0	510
2020	416	2	63	0	481

	Heures postes	HSA	IMP
2021	475	35	7,25
2020	451	30	7,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 67 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	78	101	94	81	354
Effectifs prévus rentrée 2020	97	100	87	85	369
différence	-19	1	7	-4	-15
Nombre de divisions 2021	4	5	4	4	
Nombre de divisions 2020	5	5	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	364	20	196,2 Dont marge : 51	75	655,2
2020	364	23	228,4	75	690,4

	Heures postes	HSA	IMP
2021	620,2	35	20,75
2020	657,4	33	20,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	104,3	9
2020	105,3	8

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 109,7 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	119	122	119	126	486
Effectifs prévus rentrée 2020	133	123	133	133	522
différence	-14	-1	-14	-7	-36
Nombre de divisions 2021	5	5	4	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	56	69 Dont marge : 57	42	661
2020	520	53	72	42	687

	Heures postes	HSA	IMP
2021	622	39	7
2020	650	37	7

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 85,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	86	86	93	90	355
Effectifs prévus rentrée 2020	93	93	95	100	381
différence	-7	-7	-2	-10	-26
Nombre de divisions 2021	4	4	4	4	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	364	22	111 Dont marge : 48	0	497
2020	416	22	57	0	495

	Heures postes	HSA	IMP
2021	464	33	5
2020	465	30	4,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 78 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	130	127	123	119	499
Effectifs prévus rentrée 2020	143	130	128	136	537
différence	-13	-3	-5	-17	-38
Nombre de divisions 2021	6	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	6	6	6	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	1	131 Dont marge : 63	0	626
2020	520	1	201	0	722

	Heures postes	HSA	IMP
2021	583	43	7,75
2020	677	45	7,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 84,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	95	98	82	97	372
Effectifs prévus rentrée 2020	89	74	103	63	329
différence	6	24	-21	34	43
Nombre de divisions 2021	4	4	3	4	
Nombre de divisions 2020	4	3	4	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	390	1	56 Dont marge : 45	0	447
2020	364	1	82	0	447

	Heures postes	HSA	IMP
2021	416	31	5,25
2020	419	28	5,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 131,2 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	173	168	170	180	691
Effectifs prévus rentrée 2020	137	167	166	167	637
différence	36	1	4	13	54
Nombre de divisions 2021	6	6	6	7	
Nombre de divisions 2020	5	6	6	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	650	46	96 Dont marge : 75	0	792
2020	598	46	89	0	733

	Heures postes	HSA	IMP
2021	740	52	8,75
2020	689	44	9

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 93,3 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	42	54	53	51	200
Effectifs prévus rentrée 2020	43	43	43	45	174
différence	-1	11	10	6	26
Nombre de divisions 2021	2	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	2	2	2	2	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	208	1	44 Dont marge : 33	0	253
2020	208	22	44	0	274

	Heures postes	HSA	IMP
2021	236	17	5,5
2020	259	15	5,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 85,9 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	116	116	119	123	474
Effectifs prévus rentrée 2020	111	113	118	111	453
différence	5	3	1	12	21
Nombre de divisions 2021	5	5	5	6	
Nombre de divisions 2020	5	5	6	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	1	194,2 Dont marge : 63	48	711,2
2020	416	1	214,3	48	679,3

	Heures postes	HSA	IMP
2021	670,2	41	11,25
2020	643,3	36	10,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	131,1	13
2020	133,2	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 82,4 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	105	123	112	144	484
Effectifs prévus rentrée 2020	118	104	145	134	501
différence	-13	19	-33	10	-17
Nombre de divisions 2021	5	5	5	6	
Nombre de divisions 2020	5	5	6	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	2	153 Dont marge : 63	18	641
2020	494	2	156	18	670

	Heures postes	HSA	IMP
2021	598	43	8
2020	629	41	8

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 98,4 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	206	189	196	181	772
Effectifs prévus rentrée 2020	180	203	200	184	767
différence	26	-14	-4	-3	5
Nombre de divisions 2021	8	7	7	7	
Nombre de divisions 2020	7	7	7	7	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	754	45	106 Dont marge : 87	0	905
2020	728	45	103	0	876

	Heures postes	HSA	IMP
2021	846	59	19,5
2020	824	52	20,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	94	9
2020	95	8

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 84,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	90	86	84	77	337
Effectifs prévus rentrée 2020	85	86	80	74	325
différence	5	0	4	3	12
Nombre de divisions 2021	4	4	3	3	
Nombre de divisions 2020	4	4	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	338	21	79 Dont marge : 42	0	438
2020	312	21	131	0	464

	Heures postes	HSA	IMP
2021	409	29	5,5
2020	436	28	5,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 91,5 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	52	45	59	47	203
Effectifs prévus rentrée 2020	44	52	51	55	202
différence	8	-7	8	-8	1
Nombre de divisions 2021	2	2	3	2	
Nombre de divisions 2020	2	2	2	2	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	208	1	60 Dont marge : 27	0	269
2020	208	1	31	0	240

	Heures postes	HSA	IMP
2021	250	19	4,5
2020	225	15	4,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 78,7 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	148	149	160	155	612
Effectifs prévus rentrée 2020	163	153	157	170	643
différence	-15	-4	3	-15	-31
Nombre de divisions 2021	6	6	7	7	
Nombre de divisions 2020	7	7	7	7	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	598	0	179 Dont marge : 78	10	787
2020	624	0	211	10	845

	Heures postes	HSA	IMP
2021	734	53	8,75
2020	793	52	8,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 108,8 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	148	159	159	161	627
Effectifs prévus rentrée 2020	178	173	151	162	664
différence	-30	-14	8	-1	-37
Nombre de divisions 2021	6	6	6	6	
Nombre de divisions 2020	7	6	6	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	624	22	90 Dont marge : 72	0	736
2020	650	22	93	0	765

	Heures postes	HSA	IMP
2021	687	49	7,75
2020	719	46	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	94	9
2020	95	8

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 127,3 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	117	127	117	116	477
Effectifs prévus rentrée 2020	148	119	129	127	523
différence	-31	8	-12	-11	-46
Nombre de divisions 2021	5	5	4	4	
Nombre de divisions 2020	6	4	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	18	66 Dont marge : 54	0	552
2020	520	21	72	0	613

	Heures postes	HSA	IMP
2021	515	37	7,25
2020	576	37	7,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 114,5 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	155	135	160	118	568
Effectifs prévus rentrée 2020	122	160	123	143	548
différence	33	-25	37	-25	20
Nombre de divisions 2021	6	5	6	4	
Nombre de divisions 2020	5	6	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	546	2	79 Dont marge : 63	0	627
2020	546	2	79	0	627

	Heures postes	HSA	IMP
2021	584	43	7,25
2020	588	39	7,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 110,8 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	153	114	100	86	453
Effectifs prévus rentrée 2020	116	109	85	103	413
différence	37	5	15	-17	40
Nombre de divisions 2021	6	4	4	3	
Nombre de divisions 2020	5	4	3	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	442	19	62 Dont marge : 51	0	523
2020	416	22	59	0	497

	Heures postes	HSA	IMP
2021	488	35	6
2020	467	30	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 99,1 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	203	193	197	181	774
Effectifs prévus rentrée 2020	213	203	191	194	801
différence	-10	-10	6	-13	-27
Nombre de divisions 2021	8	7	7	7	
Nombre de divisions 2020	8	7	7	7	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	754	1	108 Dont marge : 87	0	863
2020	754	1	108	0	863

	Heures postes	HSA	IMP
2021	804	59	8,25
2020	809	54	8,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 96,8 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	100	105	107	68	380
Effectifs prévus rentrée 2020	107	102	77	98	384
différence	-7	3	30	-30	-4
Nombre de divisions 2021	4	4	4	3	
Nombre de divisions 2020	4	4	3	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	390	0	56 Dont marge : 45	0	446
2020	390	0	56	0	446

	Heures postes	HSA	IMP
2021	415	31	6
2020	418	28	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 112 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	132	160	194	160	646
Effectifs prévus rentrée 2020	198	192	163	166	719
différence	-66	-32	31	-6	-73
Nombre de divisions 2021	5	6	7	6	
Nombre de divisions 2020	7	7	6	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	624	1	92 Dont marge : 72	0	717
2020	676	1	98	0	775

	Heures postes	HSA	IMP
2021	668	49	7,75
2020	727	48	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.

ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.

Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 86,8 L'an passé.

IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.

IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.

IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.

IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.

Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.

- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	118	116	92	97	423
Effectifs prévus rentrée 2020	109	72	103	90	374
différence	9	44	-11	7	49
Nombre de divisions 2021	5	5	4	5	
Nombre de divisions 2020	5	4	5	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	442	1	150,4 Dont marge : 57	48	641,4
2020	390	1	158,6	48	597,6

	Heures postes	HSA	IMP
2021	604,4	37	9,5
2020	566,6	31	9

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	131,1	13
2020	133,2	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 96,9 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	119	101	112	110	442
Effectifs prévus rentrée 2020	110	113	125	115	463
différence	9	-12	-13	-5	-21
Nombre de divisions 2021	5	4	4	4	
Nombre de divisions 2020	4	4	5	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	442	21	66 Dont marge : 51	0	529
2020	442	21	82	0	545

	Heures postes	HSA	IMP
2021	494	35	8,25
2020	512	33	8,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	94	9
2020	95	8

Collège : Boris Vian ;

Ville : CROIX ;

N° RNE : 0593239A

Catégorie : gr2

IPS : 89,1 catégorie associée : gr1

Aux correspondants Sgen-CFDT des collèges du Nord

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement. Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 89,1 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	135	145	132	133	545
Effectifs prévus rentrée 2020	139	129	132	128	528
différence	-4	16	0	5	17
Nombre de divisions 2021	5	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	520	22	133 Dont marge : 60	21	696
2020	520	22	104	21	667

	Heures postes	HSA	IMP
2021	651	45	8,75
2020	628	39	8,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 90,2 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	150	150	153	148	601
Effectifs prévus rentrée 2020	166	144	150	163	623
différence	-16	6	3	-15	-22
Nombre de divisions 2021	6	6	6	5	
Nombre de divisions 2020	6	5	6	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	598	22	113 Dont marge : 69	0	733
2020	598	22	142	0	762

	Heures postes	HSA	IMP
2021	684	49	9,5
2020	716	46	9,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 96,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	99	103	100	77	379
Effectifs prévus rentrée 2020	90	100	86	88	364
différence	9	3	14	-11	15
Nombre de divisions 2021	4	4	4	3	
Nombre de divisions 2020	4	4	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	390	1	56 Dont marge : 45	0	447
2020	364	1	53	0	418

	Heures postes	HSA	IMP
2021	416	31	5,5
2020	392	26	5,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 77 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	143	137	126	131	537
Effectifs prévus rentrée 2020	147	135	137	130	549
différence	-4	2	-11	1	-12
Nombre de divisions 2021	6	6	5	6	
Nombre de divisions 2020	6	6	6	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	520	22	170 Dont marge : 69	0	712
2020	546	22	173	0	741

	Heures postes	HSA	IMP
2021	665	47	11,75
2020	696	45	11,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 86 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	100	99	89	108	396
Effectifs prévus rentrée 2020	98	87	112	100	397
différence	2	12	-23	8	-1
Nombre de divisions 2021	4	4	4	4	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	390	22	89 Dont marge : 48	0	501
2020	390	22	89	0	501

	Heures postes	HSA	IMP
2021	468	33	8
2020	471	30	8,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	94	9
2020	95	8

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 85,3 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	155	153	142	134	584
Effectifs prévus rentrée 2020	148	162	150	153	613
différence	7	-9	-8	-19	-29
Nombre de divisions 2021	6	6	5	5	
Nombre de divisions 2020	6	6	6	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	572	1	201 Dont marge : 66	0	774
2020	624	0	91	0	715

	Heures postes	HSA	IMP
2021	721	53	8,25
2020	671	44	8,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 103,3 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	141	118	134	125	518
Effectifs prévus rentrée 2020	136	141	135	131	543
différence	5	-23	-1	-6	-25
Nombre de divisions 2021	5	4	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	23	76 Dont marge : 57	0	593
2020	520	23	79	0	622

	Heures postes	HSA	IMP
2021	554	39	7,75
2020	585	37	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	94	9
2020	95	8

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 80 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	90	81	95	77	343
Effectifs prévus rentrée 2020	90	90	82	86	348
différence	0	-9	13	-9	-5
Nombre de divisions 2021	4	4	4	4	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	364	22	115 Dont marge : 48	0	501
2020	364	22	115	0	501

	Heures postes	HSA	IMP
2021	468	33	6,5
2020	471	30	6,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 64,9 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	84	67	51	62	264
Effectifs prévus rentrée 2020	70	62	71	50	253
différence	14	5	-20	12	11
Nombre de divisions 2021	4	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	3	3	4	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	286	21	139,8 Dont marge : 39	27	473,8
2020	286	21	142,8	27	476,8

	Heures postes	HSA	IMP
2021	446,8	27	8,75
2020	452,8	24	8,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	104,3	9
2020	105,3	8

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 116,1 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	144	156	131	100	531
Effectifs prévus rentrée 2020	145	137	111	121	514
différence	-1	19	20	-21	17
Nombre de divisions 2021	5	6	5	4	
Nombre de divisions 2020	6	5	4	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	520	0	73 Dont marge : 60	0	593
2020	520	0	72	0	592

	Heures postes	HSA	IMP
2021	552	41	6,25
2020	555	37	6,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 100,7 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	124	137	117	121	499
Effectifs prévus rentrée 2020	134	112	127	109	482
différence	-10	25	-10	12	17
Nombre de divisions 2021	5	5	4	5	
Nombre de divisions 2020	5	4	5	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	18	73 Dont marge : 57	0	585
2020	468	21	70	0	559

	Heures postes	HSA	IMP
2021	546	39	7
2020	525	34	7

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 114,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	100	110	108	100	418
Effectifs prévus rentrée 2020	109	109	101	109	428
différence	-9	1	7	-9	-10
Nombre de divisions 2021	4	4	4	4	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	416	1	59 Dont marge : 48	0	476
2020	416	1	59	0	476

	Heures postes	HSA	IMP
2021	443	33	5,75
2020	446	30	5,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 106,9 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	76	82	74	74	306
Effectifs prévus rentrée 2020	72	73	75	56	276
différence	4	9	-1	18	30
Nombre de divisions 2021	3	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	3	3	3	2	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	312	0	44 Dont marge : 36	0	356
2020	286	0	41	0	327

	Heures postes	HSA	IMP
2021	331	25	4,5
2020	306	21	4,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 84,8 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	87	78	74	77	316
Effectifs prévus rentrée 2020	82	68	84	73	307
différence	5	10	-10	4	9
Nombre de divisions 2021	4	4	3	4	
Nombre de divisions 2020	4	3	4	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	338	22	50 Dont marge : 45	0	410
2020	312	22	76	0	410

	Heures postes	HSA	IMP
2021	383	27	5,75
2020	386	24	5,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 90,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	120	102	108	102	432
Effectifs prévus rentrée 2020	111	117	104	108	440
différence	9	-15	4	-6	-8
Nombre de divisions 2021	5	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	442	21	66 Dont marge : 60	0	529
2020	416	21	125	0	562

	Heures postes	HSA	IMP
2021	494	35	10,5
2020	528	34	11

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 83,1 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	134	155	188	138	615
Effectifs prévus rentrée 2020	182	180	147	159	668
différence	-48	-25	41	-21	-53
Nombre de divisions 2021	6	7	8	6	
Nombre de divisions 2020	8	8	6	7	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	598	21	208 Dont marge : 81	0	827
2020	650	21	214	0	885

	Heures postes	HSA	IMP
2021	772	55	8,75
2020	831	54	8,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 71,8 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	115	80	95	88	378
Effectifs prévus rentrée 2020	74	84	77	71	306
différence	41	-4	18	17	72
Nombre de divisions 2021	5	4	4	4	
Nombre de divisions 2020	3	4	4	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	364	1	169 Dont marge : 51	0	534
2020	312	1	160	0	473

	Heures postes	HSA	IMP
2021	497	37	5,75
2020	443	30	5,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 87,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	120	125	125	151	521
Effectifs prévus rentrée 2020	139	119	163	111	532
différence	-19	6	-38	40	-11
Nombre de divisions 2021	5	5	5	6	
Nombre de divisions 2020	6	5	6	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	546	22	75 Dont marge : 63	0	643
2020	494	22	127	0	643

	Heures postes	HSA	IMP
2021	601	42	6,5
2020	604	39	6,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 90,2 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	119	105	122	133	479
Effectifs prévus rentrée 2020	109	124	136	100	469
différence	10	-19	-14	33	10
Nombre de divisions 2021	5	5	5	6	
Nombre de divisions 2020	5	5	6	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	93	69 Dont marge : 63	0	656
2020	468	90	115	0	673

	Heures postes	HSA	IMP
2021	613	43	7,75
2020	632	41	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 109,2 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	129	179	150	152	610
Effectifs prévus rentrée 2020	178	146	161	164	649
différence	-49	33	-11	-12	-39
Nombre de divisions 2021	5	6	6	6	
Nombre de divisions 2020	7	5	6	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	598	22	88 Dont marge : 69	0	708
2020	624	22	91	0	737

	Heures postes	HSA	IMP
2021	661	47	7,75
2020	692	45	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 88,4 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	116	98	101	72	387
Effectifs prévus rentrée 2020	77	99	77	83	336
différence	39	-1	24	-11	51
Nombre de divisions 2021	5	4	4	3	
Nombre de divisions 2020	3	4	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	416	23	57 Dont marge : 48	0	496
2020	338	23	48	0	409

	Heures postes	HSA	IMP
2021	463	33	6
2020	385	24	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 98,1 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	96	107	72	105	380
Effectifs prévus rentrée 2020	79	74	104	98	355
différence	17	33	-32	7	25
Nombre de divisions 2021	4	4	3	4	
Nombre de divisions 2020	3	3	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	390	22	55 Dont marge : 45	21	488
2020	364	22	51	21	458

	Heures postes	HSA	IMP
2021	457	31	10,5
2020	432	26	10,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 75,5 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	73	64	68	87	292
Effectifs prévus rentrée 2020	68	78	104	66	316
différence	5	-14	-36	21	-24
Nombre de divisions 2021	4	3	3	4	
Nombre de divisions 2020	3	4	5	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	312	1	114,8 Dont marge : 42	27	454,8
2020	338	1	152,6	27	518,6

	Heures postes	HSA	IMP
2021	427,8	27	8,5
2020	490,6	28	8,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 96,7 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	107	109	136	100	452
Effectifs prévus rentrée 2020	101	132	93	97	423
différence	6	-23	43	3	29
Nombre de divisions 2021	4	4	5	4	
Nombre de divisions 2020	4	5	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	442	22	63 Dont marge : 51	0	527
2020	442	22	66	0	530

	Heures postes	HSA	IMP
2021	492	35	6,25
2020	498	32	6,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 75,5 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	107	108	104	96	415
Effectifs prévus rentrée 2020	110	110	108	105	433
différence	-3	-2	-4	-9	-18
Nombre de divisions 2021	5	5	5	4	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	416	1	180 Dont marge : 57	18	615
2020	416	1	180	18	615

	Heures postes	HSA	IMP
2021	574	41	6,75
2020	578	37	6,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 73,4 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	102	82	81	86	351
Effectifs prévus rentrée 2020	73	76	87	77	313
différence	29	6	-6	9	38
Nombre de divisions 2021	5	4	4	4	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	338	22	229,1 Dont marge : 51	36	625,1
2020	312	22	223,2	36	593,2

	Heures postes	HSA	IMP
2021	590,1	35	8
2020	563,2	30	7,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 111,1 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	98	109	134	111	452
Effectifs prévus rentrée 2020	139	129	117	127	512
différence	-41	-20	17	-16	-60
Nombre de divisions 2021	4	4	5	4	
Nombre de divisions 2020	5	5	4	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	442	22	63 Dont marge : 51	0	527
2020	494	22	69	0	585

	Heures postes	HSA	IMP
2021	492	35	7,5
2020	550	35	7,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 61,7 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	116	165	138	145	564
Effectifs prévus rentrée 2020	119	138	150	115	522
différence	-3	27	-12	30	42
Nombre de divisions 2021	5	7	6	7	
Nombre de divisions 2020	6	6	7	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	546	22	280,6 Dont marge : 75	66	914,6
2020	520	22	274,7	66	882,7

	Heures postes	HSA	IMP
2021	863,6	51	13,75
2020	837,7	45	13,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	131,1	13
2020	133,2	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 99,7 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	55	74	73	52	254
Effectifs prévus rentrée 2020	62	69	54	56	241
différence	-7	5	19	-4	13
Nombre de divisions 2021	2	3	3	2	
Nombre de divisions 2020	3	3	2	2	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	260	1	38 Dont marge : 30	0	299
2020	260	1	38	0	299

	Heures postes	HSA	IMP
2021	278	21	5
2020	280	19	5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 94,3 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	182	194	193	167	736
Effectifs prévus rentrée 2020	179	186	169	158	692
différence	3	8	24	9	44
Nombre de divisions 2021	7	7	7	6	
Nombre de divisions 2020	7	7	6	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	702	0	100 Dont marge : 81	0	802
2020	676	0	93	0	769

	Heures postes	HSA	IMP
2021	747	55	7,75
2020	721	48	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 91,5 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	105	113	113	95	426
Effectifs prévus rentrée 2020	118	110	92	95	415
différence	-13	3	21	0	11
Nombre de divisions 2021	4	5	4	4	
Nombre de divisions 2020	5	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	416	22	88 Dont marge : 51	0	526
2020	442	22	62	0	526

	Heures postes	HSA	IMP
2021	491	35	6,5
2020	494	32	6,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	94	9
2020	95	8

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 85,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	157	144	134	100	535
Effectifs prévus rentrée 2020	131	153	111	122	517
différence	26	-9	23	-22	18
Nombre de divisions 2021	6	5	5	4	
Nombre de divisions 2020	5	6	4	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	520	19	109 Dont marge : 60	0	648
2020	520	22	75	0	617

	Heures postes	HSA	IMP
2021	605	43	6,75
2020	580	37	6,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 91,2 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	133	112	137	119	501
Effectifs prévus rentrée 2020	120	148	124	110	502
différence	13	-36	13	9	-1
Nombre de divisions 2021	5	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	6	5	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	23	128 Dont marge : 60	0	619
2020	494	23	102	0	619

	Heures postes	HSA	IMP
2021	578	41	6,75
2020	582	37	6,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 90,5 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	135	100	132	100	467
Effectifs prévus rentrée 2020	101	136	119	89	445
différence	34	-36	13	11	22
Nombre de divisions 2021	6	4	5	4	
Nombre de divisions 2020	4	5	5	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	2	97 Dont marge : 57	0	567
2020	416	2	120	0	538

	Heures postes	HSA	IMP
2021	528	39	6
2020	504	34	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 61,3 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	71	60	67	71	269
Effectifs prévus rentrée 2020	60	73	71	62	266
différence	11	-13	-4	9	3
Nombre de divisions 2021	3	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	3	4	4	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	312	0	114,8 Dont marge : 36	27	453,8
2020	312	0	149,6	27	488,6

	Heures postes	HSA	IMP
2021	426,8	27	7,5
2020	462,6	26	7,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	131,1	13
2020	133,2	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 96,8 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	111	114	83	112	420
Effectifs prévus rentrée 2020	100	82	110	122	414
différence	11	32	-27	-10	6
Nombre de divisions 2021	4	4	3	4	
Nombre de divisions 2020	4	3	4	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	390	1	64 Dont marge : 45	0	455
2020	416	1	64	0	481

	Heures postes	HSA	IMP
2021	424	31	7,25
2020	451	30	7,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	94	9
2020	95	8

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 95,5 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	128	90	87	84	389
Effectifs prévus rentrée 2020	87	89	93	106	375
différence	41	1	-6	-22	14
Nombre de divisions 2021	5	4	4	3	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	390	1	59 Dont marge : 48	0	450
2020	390	1	60	0	451

	Heures postes	HSA	IMP
2021	419	31	6
2020	423	28	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 67,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	81	76	80	87	324
Effectifs prévus rentrée 2020	74	76	90	78	318
différence	7	0	-10	9	6
Nombre de divisions 2021	4	4	4	4	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	312	1	210,5 Dont marge : 48	27	550,5
2020	338	1	183,5	27	549,5

	Heures postes	HSA	IMP
2021	517,5	33	9,25
2020	519,5	30	9

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 118,6 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	124	114	136	147	521
Effectifs prévus rentrée 2020	127	140	136	126	529
différence	-3	-26	0	21	-8
Nombre de divisions 2021	5	4	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	1	91 Dont marge : 57	0	586
2020	520	1	76	0	597

	Heures postes	HSA	IMP
2021	546	40	7,25
2020	560	37	7,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 107,1 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	138	129	129	126	522
Effectifs prévus rentrée 2020	127	129	131	121	508
différence	11	0	-2	5	14
Nombre de divisions 2021	5	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	520	2	76 Dont marge : 60	0	598
2020	520	2	76	0	598

	Heures postes	HSA	IMP
2021	557	41	6,5
2020	561	37	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 81 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	62	73	77	72	284
Effectifs prévus rentrée 2020	69	79	74	68	290
différence	-7	-6	3	4	-6
Nombre de divisions 2021	3	3	4	3	
Nombre de divisions 2020	3	4	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	312	1	76 Dont marge : 39	0	389
2020	312	1	76	0	389

	Heures postes	HSA	IMP
2021	362	27	5,75
2020	365	24	5,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 111,4 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	100	100	100	80	380
Effectifs prévus rentrée 2020	105	94	78	99	376
différence	-5	6	22	-19	4
Nombre de divisions 2021	4	4	4	3	
Nombre de divisions 2020	4	4	3	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	390	22	56 Dont marge : 45	0	468
2020	390	21	56	0	467

	Heures postes	HSA	IMP
2021	437	31	6
2020	439	28	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 63,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	95	109	118	95	417
Effectifs prévus rentrée 2020	118	104	87	87	396
différence	-23	5	31	8	21
Nombre de divisions 2021	4	5	5	4	
Nombre de divisions 2020	6	5	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	416	1	228,3 Dont marge : 54	36	681,3
2020	390	1	228,2	36	655,2

	Heures postes	HSA	IMP
2021	640,3	41	9,75
2020	620,2	35	9

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.

ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.

Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 84,9 l'an passé.

IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.

IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.

IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.

IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.

Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.

- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	55	74	74	63	266
Effectifs prévus rentrée 2020	69	74	60	62	265
différence	-14	0	14	1	1
Nombre de divisions 2021	3	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	3	3	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	286	1	73 Dont marge : 36	9	369
2020	312	1	47	9	369

	Heures postes	HSA	IMP
2021	344	25	5,75
2020	346	23	5,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 116,1 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	133	148	131	125	537
Effectifs prévus rentrée 2020	137	127	133	140	537
différence	-4	21	-2	-15	0
Nombre de divisions 2021	5	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	520	1	75 Dont marge : 60	23	619
2020	520	1	75	23	619

	Heures postes	HSA	IMP
2021	576	43	6,25
2020	580	39	6,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 73,7 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	141	155	136	134	566
Effectifs prévus rentrée 2020	149	136	143	135	563
différence	-8	19	-7	-1	3
Nombre de divisions 2021	6	7	6	6	
Nombre de divisions 2020	7	6	7	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	546	2	277,7 Dont marge : 75	27	852,7
2020	546	2	303,6	27	878,6

	Heures postes	HSA	IMP
2021	801,7	51	15,75
2020	830,6	48	15,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 83,4 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	94	83	82	90	349
Effectifs prévus rentrée 2020	89	91	101	88	369
différence	5	-8	-19	2	-20
Nombre de divisions 2021	4	3	3	4	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	364	21	110 Dont marge : 42	21	516
2020	390	21	84	21	516

	Heures postes	HSA	IMP
2021	484	32	9,5
2020	486	30	9,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	94	9
2020	95	8

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 79,8 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	38	42	34	34	148
Effectifs prévus rentrée 2020	39	27	30	45	141
différence	-1	15	4	-11	7
Nombre de divisions 2021	2	2	2	2	
Nombre de divisions 2020	2	2	2	2	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	208	21	32 Dont marge : 24	9	270
2020	182	31	58	9	280

	Heures postes	HSA	IMP
2021	253	17	12
2020	264	16	12

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 79,2 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	91	83	87	88	349
Effectifs prévus rentrée 2020	86	87	92	82	347
différence	5	-4	-5	6	2
Nombre de divisions 2021	4	4	4	4	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	338	21	138 Dont marge : 48	0	497
2020	338	21	138	0	497

	Heures postes	HSA	IMP
2021	464	33	6
2020	467	30	5,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	94	9
2020	95	8

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 106,4 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	116	130	110	105	461
Effectifs prévus rentrée 2020	130	116	106	112	464
différence	-14	14	4	-7	-3
Nombre de divisions 2021	5	5	4	4	
Nombre de divisions 2020	5	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	22	66 Dont marge : 54	0	556
2020	442	22	63	0	527

	Heures postes	HSA	IMP
2021	519	37	6,5
2020	495	32	6,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 66,7 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	116	107	111	110	444
Effectifs prévus rentrée 2020	110	107	114	115	446
différence	6	0	-3	-5	-2
Nombre de divisions 2021	5	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	442	1	213,2 Dont marge : 60	48	704,2
2020	416	1	239,2	48	704,2

	Heures postes	HSA	IMP
2021	663,2	41	10
2020	667,2	37	9,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 69,1 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	57	86	72	72	287
Effectifs prévus rentrée 2020	76	70	75	66	287
différence	-19	16	-3	6	0
Nombre de divisions 2021	3	4	4	4	
Nombre de divisions 2020	4	3	4	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	286	21	206,6 Dont marge : 45	27	540,6
2020	312	21	148,7	27	508,7

	Heures postes	HSA	IMP
2021	509,6	31	8,5
2020	482,7	26	8,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	131,1	13
2020	133,2	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 78,1 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	99	114	118	93	424
Effectifs prévus rentrée 2020	135	109	101	103	448
différence	-36	5	17	-10	-24
Nombre de divisions 2021	5	5	5	4	
Nombre de divisions 2020	6	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	416	22	240,3 Dont marge : 57	36	714,3
2020	442	22	217,2	36	717,2

	Heures postes	HSA	IMP
2021	673,3	41	11,25
2020	680,2	37	11,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	131,1	13
2020	133,2	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 78 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	120	137	107	114	478
Effectifs prévus rentrée 2020	130	110	118	117	475
différence	-10	27	-11	-3	3
Nombre de divisions 2021	5	6	5	5	
Nombre de divisions 2020	6	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	1	156 Dont marge : 63	0	625
2020	442	1	182	0	625

	Heures postes	HSA	IMP
2021	582	43	7,25
2020	586	39	7,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 90,8 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	120	102	135	119	476
Effectifs prévus rentrée 2020	112	135	130	137	514
différence	8	-33	5	-18	-38
Nombre de divisions 2021	5	4	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	2	101 Dont marge : 57	0	571
2020	494	2	105	0	601

	Heures postes	HSA	IMP
2021	532	39	7,5
2020	564	37	7,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 78,3 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	64	67	89	78	298
Effectifs prévus rentrée 2020	56	82	78	62	278
différence	8	-15	11	16	20
Nombre de divisions 2021	3	3	4	3	
Nombre de divisions 2020	3	3	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	312	0	105 Dont marge : 39	0	417
2020	286	0	128	0	414

	Heures postes	HSA	IMP
2021	388	29	4,5
2020	388	26	4,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 72,4 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	94	100	120	88	402
Effectifs prévus rentrée 2020	74	120	84	77	355
différence	20	-20	36	11	47
Nombre de divisions 2021	4	5	6	4	
Nombre de divisions 2020	4	6	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	416	22	237,3 Dont marge : 57	27	702,3
2020	364	22	228,4	27	641,4

	Heures postes	HSA	IMP
2021	661,3	41	9,5
2020	607,4	34	9

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	131,1	13
2020	133,2	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 63,7 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	139	113	132	128	512
Effectifs prévus rentrée 2020	100	132	131	131	494
différence	39	-19	1	-3	18
Nombre de divisions 2021	6	5	6	6	
Nombre de divisions 2020	5	6	6	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	21	280,9 Dont marge : 69	48	843,9
2020	494	26	270,4	48	838,4

	Heures postes	HSA	IMP
2021	795,9	48	11,75
2020	795,4	43	11,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	104,3	9
2020	105,3	8

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 101,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	96	95	132	83	406
Effectifs prévus rentrée 2020	128	124	95	111	458
différence	-32	-29	37	-28	-52
Nombre de divisions 2021	4	4	5	3	
Nombre de divisions 2020	5	5	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	416	0	59 Dont marge : 48	0	475
2020	468	0	65	0	533

	Heures postes	HSA	IMP
2021	442	33	6
2020	500	33	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 60,9 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	100	98	145	118	461
Effectifs prévus rentrée 2020	114	156	126	127	523
différence	-14	-58	19	-9	-62
Nombre de divisions 2021	5	5	7	5	
Nombre de divisions 2020	5	7	6	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	442	1	283,7 Dont marge : 66	45	771,7
2020	520	1	266,5	45	832,5

	Heures postes	HSA	IMP
2021	726,7	45	12,75
2020	787,5	45	12,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	131,1	13
2020	133,2	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 84,1 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	72	65	94	103	334
Effectifs prévus rentrée 2020	74	85	102	60	321
différence	-2	-20	-8	43	13
Nombre de divisions 2021	3	3	4	5	
Nombre de divisions 2020	3	4	5	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	364	3	53 Dont marge : 45	23	443
2020	338	3	108	23	472

	Heures postes	HSA	IMP
2021	412	31	5,5
2020	442	30	5,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.

ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.

Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 79,8 L'an passé.

IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.

IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.

IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.

IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.

Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.

- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	105	113	135	120	473
Effectifs prévus rentrée 2020	106	131	120	153	510
différence	-1	-18	15	-33	-37
Nombre de divisions 2021	5	5	6	5	
Nombre de divisions 2020	5	6	5	7	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	27	160 Dont marge : 63	0	655
2020	520	30	162	0	712

	Heures postes	HSA	IMP
2021	612	43	8,75
2020	669	43	8,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 77,1 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	123	121	112	122	478
Effectifs prévus rentrée 2020	116	105	100	96	417
différence	7	16	12	26	61
Nombre de divisions 2021	5	5	4	5	
Nombre de divisions 2020	5	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	21	104 Dont marge : 57	0	619
2020	442	21	95	0	558

	Heures postes	HSA	IMP
2021	578	41	6
2020	524	34	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 85,3 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	116	90	100	85	391
Effectifs prévus rentrée 2020	87	105	90	89	371
différence	29	-15	10	-4	20
Nombre de divisions 2021	5	4	4	3	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	416	22	57 Dont marge : 48	0	495
2020	390	22	83	0	495

	Heures postes	HSA	IMP
2021	463	32	6
2020	465	30	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 101,9 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	201	205	185	179	770
Effectifs prévus rentrée 2020	195	184	205	180	764
différence	6	21	-20	-1	6
Nombre de divisions 2021	7	7	7	6	
Nombre de divisions 2020	7	7	7	7	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	702	18	130 Dont marge : 81	0	850
2020	728	0	108	0	836

	Heures postes	HSA	IMP
2021	793	57	8,25
2020	784	52	8,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	94	9
2020	95	8

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 77,3 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	102	116	144	108	470
Effectifs prévus rentrée 2020	134	155	120	117	526
différence	-32	-39	24	-9	-56
Nombre de divisions 2021	5	5	6	5	
Nombre de divisions 2020	6	7	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	442	7	226 Dont marge : 63	0	675
2020	520	7	167	0	694

	Heures postes	HSA	IMP
2021	629	46	8,25
2020	651	43	8,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 84,5 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	157	138	129	154	578
Effectifs prévus rentrée 2020	133	133	156	130	552
différence	24	5	-27	24	26
Nombre de divisions 2021	7	6	6	7	
Nombre de divisions 2020	6	6	7	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	572	22	199 Dont marge : 78	0	793
2020	546	22	195	0	763

	Heures postes	HSA	IMP
2021	740	53	7,5
2020	717	46	7,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	173	21
2020	174	21

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 78,9 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	104	111	87	98	400
Effectifs prévus rentrée 2020	102	86	102	98	388
différence	2	25	-15	0	12
Nombre de divisions 2021	5	5	4	5	
Nombre de divisions 2020	5	4	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	390	22	237,3 Dont marge : 57	27	676,3
2020	390	22	205,4	27	644,4

	Heures postes	HSA	IMP
2021	637,3	39	10,5
2020	610,4	34	10

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	131,1	13
2020	133,2	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 73,4 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	50	65	62	75	252
Effectifs prévus rentrée 2020	75	63	78	61	277
différence	-25	2	-16	14	-25
Nombre de divisions 2021	2	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	3	3	4	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	286	1	99 Dont marge : 33	0	386
2020	312	1	102	0	415

	Heures postes	HSA	IMP
2021	359	27	4,75
2020	389	26	4,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 102,8 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	97	80	70	82	329
Effectifs prévus rentrée 2020	81	77	81	77	316
différence	16	3	-11	5	13
Nombre de divisions 2021	4	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	3	3	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	338	1	47 Dont marge : 39	0	386
2020	312	1	44	0	357

	Heures postes	HSA	IMP
2021	359	27	5,5
2020	335	22	5,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 111,2 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	183	172	154	138	647
Effectifs prévus rentrée 2020	153	153	143	152	601
différence	30	19	11	-14	46
Nombre de divisions 2021	7	6	6	5	
Nombre de divisions 2020	6	6	5	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	624	22	91 Dont marge : 72	0	737
2020	598	22	84	0	704

	Heures postes	HSA	IMP
2021	688	49	7,75
2020	661	43	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 79,9 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	158	167	140	130	595
Effectifs prévus rentrée 2020	179	135	140	168	622
différence	-21	32	0	-38	-27
Nombre de divisions 2021	7	7	6	6	
Nombre de divisions 2020	8	6	6	7	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	572	19	205 Dont marge : 78	0	796
2020	598	1	208	0	807

	Heures postes	HSA	IMP
2021	743	53	12
2020	757	50	12

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	94	9
2020	95	8

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 89,3 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	72	73	77	69	291
Effectifs prévus rentrée 2020	62	75	64	78	279
différence	10	-2	13	-9	12
Nombre de divisions 2021	3	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	3	3	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	312	0	44 Dont marge : 36	0	356
2020	312	0	44	21	377

	Heures postes	HSA	IMP
2021	331	25	5,5
2020	355	22	5,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 75 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	89	95	75	77	336
Effectifs prévus rentrée 2020	85	80	90	90	345
différence	4	15	-15	-13	-9
Nombre de divisions 2021	4	4	3	4	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	364	0	112 Dont marge : 45	0	476
2020	364	0	112	0	476

	Heures postes	HSA	IMP
2021	443	33	6,25
2020	446	30	6,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 101,8 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	106	104	72	74	356
Effectifs prévus rentrée 2020	101	82	89	75	347
différence	5	22	-17	-1	9
Nombre de divisions 2021	4	4	3	3	
Nombre de divisions 2020	4	3	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	364	22	53 Dont marge : 42	0	439
2020	338	1	65	0	404

	Heures postes	HSA	IMP
2021	410	29	5,5
2020	379	25	5,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 67,2 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	63	69	53	57	242
Effectifs prévus rentrée 2020	59	61	52	45	217
différence	4	8	1	12	25
Nombre de divisions 2021	3	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	3	3	3	2	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	260	22	96 Dont marge : 36	0	378
2020	260	22	67	0	349

	Heures postes	HSA	IMP
2021	353	25	5,25
2020	328	21	5,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 94,5 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	90	85	82	75	332
Effectifs prévus rentrée 2020	98	96	84	83	361
différence	-8	-11	-2	-8	-29
Nombre de divisions 2021	4	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	4	4	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	338	22	51 Dont marge : 39	0	411
2020	364	22	58	0	444

	Heures postes	HSA	IMP
2021	384	27	11,25
2020	417	27	12

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 104,6 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	77	70	83	101	331
Effectifs prévus rentrée 2020	74	83	99	82	338
différence	3	-13	-16	19	-7
Nombre de divisions 2021	3	3	3	4	
Nombre de divisions 2020	3	3	4	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	338	18	52 Dont marge : 39	0	408
2020	338	21	55	0	414

	Heures postes	HSA	IMP
2021	381	27	6
2020	389	25	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	94	9
2020	95	8

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 80 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	99	139	139	133	510
Effectifs prévus rentrée 2020	145	134	135	131	545
différence	-46	5	4	2	-35
Nombre de divisions 2021	4	6	6	6	
Nombre de divisions 2020	6	6	6	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	1	164 Dont marge : 66	32	691
2020	546	1	170	32	749

	Heures postes	HSA	IMP
2021	644	47	14,5
2020	702	47	15,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 79,5 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	60	47	54	75	236
Effectifs prévus rentrée 2020	46	47	72	48	213
différence	14	0	-18	27	23
Nombre de divisions 2021	3	2	2	3	
Nombre de divisions 2020	2	2	3	2	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	260	18	67 Dont marge : 30	0	345
2020	234	21	35	0	290

	Heures postes	HSA	IMP
2021	322	23	4,75
2020	273	17	4,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.
Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques
ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 104,7 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	63	80	75	86	304
Effectifs prévus rentrée 2020	98	72	84	81	335
différence	-35	8	-9	5	-31
Nombre de divisions 2021	3	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	4	3	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	312	22	47 Dont marge : 36	0	381
2020	338	22	50	0	410

	Heures postes	HSA	IMP
2021	356	25	6,25
2020	386	24	6,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 89,1 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	47	43	50	52	192
Effectifs prévus rentrée 2020	60	64	64	53	241
différence	-13	-21	-14	-1	-49
Nombre de divisions 2021	2	2	2	2	
Nombre de divisions 2020	3	3	3	2	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	208	18	32 Dont marge : 24	0	258
2020	286	0	41	0	327

	Heures postes	HSA	IMP
2021	241	17	4,5
2020	306	21	4,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 112,1 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	96	109	116	97	418
Effectifs prévus rentrée 2020	113	114	110	105	442
différence	-17	-5	6	-8	-24
Nombre de divisions 2021	4	4	4	4	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	416	22	60 Dont marge : 48	0	498
2020	416	22	60	0	498

	Heures postes	HSA	IMP
2021	465	33	6,75
2020	468	30	6,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 82,4 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	127	124	127	103	481
Effectifs prévus rentrée 2020	118	132	114	105	469
différence	9	-8	13	-2	12
Nombre de divisions 2021	5	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	6	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	22	72 Dont marge : 60	0	588
2020	468	22	156	0	646

	Heures postes	HSA	IMP
2021	549	39	7,75
2020	607	39	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 73,3 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	94	84	93	93	364
Effectifs prévus rentrée 2020	87	84	96	69	336
différence	7	0	-3	24	28
Nombre de divisions 2021	4	4	4	4	
Nombre de divisions 2020	4	4	5	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	390	22	138,6 Dont marge : 48	27	577,6
2020	364	22	164,6	27	577,6

	Heures postes	HSA	IMP
2021	544,6	33	9,75
2020	547,6	30	9,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	131,1	13
2020	133,2	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 105,6 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	215	198	198	210	821
Effectifs prévus rentrée 2020	239	200	225	219	883
différence	-24	-2	-27	-9	-62
Nombre de divisions 2021	8	7	7	8	
Nombre de divisions 2020	9	7	8	8	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	780	22	116 Dont marge : 90	0	918
2020	832	22	122	0	976

	Heures postes	HSA	IMP
2021	857	61	7,75
2020	917	59	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 99,1 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	145	127	126	135	533
Effectifs prévus rentrée 2020	114	125	147	133	519
différence	31	2	-21	2	14
Nombre de divisions 2021	6	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	4	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	546	22	79 Dont marge : 63	0	647
2020	494	22	73	0	589

	Heures postes	HSA	IMP
2021	604	43	7,75
2020	554	35	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 84,9 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	82	94	87	64	327
Effectifs prévus rentrée 2020	92	92	66	79	329
différence	-10	2	21	-15	-2
Nombre de divisions 2021	4	4	4	3	
Nombre de divisions 2020	4	4	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	338	0	108 Dont marge : 45	0	446
2020	364	0	56	0	420

	Heures postes	HSA	IMP
2021	415	31	6
2020	394	26	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 93,2 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	112	97	109	117	435
Effectifs prévus rentrée 2020	98	114	125	91	428
différence	14	-17	-16	26	7
Nombre de divisions 2021	5	4	4	5	
Nombre de divisions 2020	4	5	5	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	416	1	117 Dont marge : 54	0	534
2020	442	1	62	0	505

	Heures postes	HSA	IMP
2021	497	37	6
2020	473	32	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 99,8 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	139	134	115	122	510
Effectifs prévus rentrée 2020	138	116	121	110	485
différence	1	18	-6	12	25
Nombre de divisions 2021	5	5	4	5	
Nombre de divisions 2020	5	4	5	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	1	72 Dont marge : 57	0	567
2020	468	1	69	0	538

	Heures postes	HSA	IMP
2021	528	39	6,5
2020	504	34	6,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 87,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	88	98	106	92	384
Effectifs prévus rentrée 2020	96	99	98	86	379
différence	-8	-1	8	6	5
Nombre de divisions 2021	4	4	4	4	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	416	22	59 Dont marge : 48	0	497
2020	390	22	56	0	468

	Heures postes	HSA	IMP
2021	464	33	5,75
2020	440	28	5,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 98,7 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	139	112	137	138	526
Effectifs prévus rentrée 2020	116	143	147	133	539
différence	23	-31	-10	5	-13
Nombre de divisions 2021	5	4	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	1	76 Dont marge : 57	0	571
2020	520	1	79	0	600

	Heures postes	HSA	IMP
2021	532	39	7,75
2020	563	37	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 91,4 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	172	158	148	152	630
Effectifs prévus rentrée 2020	152	155	156	144	607
différence	20	3	-8	8	23
Nombre de divisions 2021	7	6	6	6	
Nombre de divisions 2020	6	6	6	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	598	22	146 Dont marge : 75	0	766
2020	598	22	110	0	730

	Heures postes	HSA	IMP
2021	715	51	7,75
2020	686	44	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 93,9 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	127	140	132	136	535
Effectifs prévus rentrée 2020	138	141	154	130	563
différence	-11	-1	-22	6	-28
Nombre de divisions 2021	5	6	5	5	
Nombre de divisions 2020	6	6	6	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	520	0	74 Dont marge : 63	0	594
2020	546	0	77	0	623

	Heures postes	HSA	IMP
2021	553	41	6,25
2020	584	39	6,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 86,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	80	79	59	69	287
Effectifs prévus rentrée 2020	59	45	67	80	251
différence	21	34	-8	-11	36
Nombre de divisions 2021	4	4	3	3	
Nombre de divisions 2020	3	2	3	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	286	21	87 Dont marge : 42	30	424
2020	286	21	41	30	378

	Heures postes	HSA	IMP
2021	398	26	7,25
2020	357	21	7,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 125,3 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	153	117	129	117	516
Effectifs prévus rentrée 2020	120	138	131	135	524
différence	33	-21	-2	-18	-8
Nombre de divisions 2021	6	4	5	4	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	0	72 Dont marge : 57	0	566
2020	520	0	71	0	591

	Heures postes	HSA	IMP
2021	527	39	7,5
2020	554	37	7,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 99,2 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	128	124	111	108	471
Effectifs prévus rentrée 2020	119	107	104	105	435
différence	9	17	7	3	36
Nombre de divisions 2021	5	5	4	4	
Nombre de divisions 2020	5	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	23	65 Dont marge : 54	0	556
2020	442	23	62	0	527

	Heures postes	HSA	IMP
2021	519	37	6
2020	495	32	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 87 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	57	62	61	51	231
Effectifs prévus rentrée 2020	62	66	51	52	231
différence	-5	-4	10	-1	0
Nombre de divisions 2021	3	3	3	2	
Nombre de divisions 2020	3	3	2	2	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	260	1	67 Dont marge : 33	0	328
2020	260	1	38	0	299

	Heures postes	HSA	IMP
2021	305	23	4,5
2020	280	19	4,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 76,8 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	77	74	95	66	312
Effectifs prévus rentrée 2020	79	102	70	62	313
différence	-2	-28	25	4	-1
Nombre de divisions 2021	4	3	4	3	
Nombre de divisions 2020	4	5	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	338	1	79 Dont marge : 42	0	418
2020	338	1	108	0	447

	Heures postes	HSA	IMP
2021	389	29	5
2020	419	28	4,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 86,5 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	94	84	103	79	360
Effectifs prévus rentrée 2020	85	99	83	97	364
différence	9	-15	20	-18	-4
Nombre de divisions 2021	4	4	4	3	
Nombre de divisions 2020	4	4	3	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	364	20	82 Dont marge : 45	0	466
2020	364	2	83	0	449

	Heures postes	HSA	IMP
2021	435	31	6
2020	421	28	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 113 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	70	83	69	84	306
Effectifs prévus rentrée 2020	92	79	86	98	355
différence	-22	4	-17	-14	-49
Nombre de divisions 2021	3	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	4	3	3	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	312	2	47 Dont marge : 36	0	361
2020	364	2	53	0	419

	Heures postes	HSA	IMP
2021	336	25	5,75
2020	393	26	5,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 122,5 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	128	133	139	136	536
Effectifs prévus rentrée 2020	132	139	130	118	519
différence	-4	-6	9	18	17
Nombre de divisions 2021	5	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	520	0	76 Dont marge : 60	0	596
2020	494	0	73	0	567

	Heures postes	HSA	IMP
2021	555	41	6,75
2020	532	35	6,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 82,1 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	77	89	106	92	364
Effectifs prévus rentrée 2020	92	100	91	128	411
différence	-15	-11	15	-36	-47
Nombre de divisions 2021	3	3	4	4	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	364	25	143 Dont marge : 42	0	532
2020	442	24	94	0	560

	Heures postes	HSA	IMP
2021	497	35	6
2020	526	34	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 64,5 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	144	134	145	127	550
Effectifs prévus rentrée 2020	135	145	128	111	519
différence	9	-11	17	16	31
Nombre de divisions 2021	7	6	7	6	
Nombre de divisions 2020	6	7	6	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	520	1	331,6 Dont marge : 78	48	900,6
2020	494	1	293,8	48	836,8

	Heures postes	HSA	IMP
2021	847,6	53	12,25
2020	791,8	45	12,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 80,3 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	56	69	71	68	264
Effectifs prévus rentrée 2020	81	73	68	96	318
différence	-25	-4	3	-28	-54
Nombre de divisions 2021	3	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	4	3	3	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	286	22	72 Dont marge : 36	0	380
2020	338	22	78	0	438

	Heures postes	HSA	IMP
2021	355	25	5,75
2020	412	26	5,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 100,8 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	195	153	184	175	707
Effectifs prévus rentrée 2020	175	189	180	173	717
différence	20	-36	4	2	-10
Nombre de divisions 2021	7	6	7	6	
Nombre de divisions 2020	7	7	7	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	676	1	98 Dont marge : 78	18	793
2020	702	0	101	0	803

	Heures postes	HSA	IMP
2021	740	53	8,25
2020	753	50	8,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 110,9 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	142	160	168	185	655
Effectifs prévus rentrée 2020	150	161	197	200	708
différence	-8	-1	-29	-15	-53
Nombre de divisions 2021	5	6	6	7	
Nombre de divisions 2020	6	6	7	7	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	624	42	92 Dont marge : 72	0	758
2020	676	37	98	0	811

	Heures postes	HSA	IMP
2021	708	50	7,75
2020	762	49	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 112,9 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	225	230	245	242	942
Effectifs prévus rentrée 2020	221	230	248	248	947
différence	4	0	-3	-6	-5
Nombre de divisions 2021	8	8	9	9	
Nombre de divisions 2020	8	8	9	9	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	884	2	131 Dont marge : 102	0	1017
2020	884	2	143	0	1029

	Heures postes	HSA	IMP
2021	948	69	7,75
2020	965	64	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 115,5 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	95	83	101	107	386
Effectifs prévus rentrée 2020	79	89	94	95	357
différence	16	-6	7	12	29
Nombre de divisions 2021	4	3	4	4	
Nombre de divisions 2020	3	3	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	390	7	56 Dont marge : 45	0	453
2020	364	9	59	0	432

	Heures postes	HSA	IMP
2021	422	31	6
2020	405	27	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 98 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	123	157	160	169	609
Effectifs prévus rentrée 2020	178	162	177	164	681
différence	-55	-5	-17	5	-72
Nombre de divisions 2021	5	6	6	6	
Nombre de divisions 2020	7	6	6	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	598	1	88 Dont marge : 69	0	687
2020	650	0	94	0	744

	Heures postes	HSA	IMP
2021	640	47	7,75
2020	698	46	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 99,7 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	138	126	126	115	505
Effectifs prévus rentrée 2020	120	126	119	133	498
différence	18	0	7	-18	7
Nombre de divisions 2021	5	5	5	4	
Nombre de divisions 2020	5	5	4	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	24	73 Dont marge : 57	0	591
2020	494	32	73	0	599

	Heures postes	HSA	IMP
2021	552	39	7,5
2020	563	36	7,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 88,8 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	126	150	128	118	522
Effectifs prévus rentrée 2020	141	128	128	139	536
différence	-15	22	0	-21	-14
Nombre de divisions 2021	5	6	5	5	
Nombre de divisions 2020	6	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	520	30	107 Dont marge : 63	0	657
2020	520	27	107	0	654

	Heures postes	HSA	IMP
2021	614	43	7,75
2020	615	39	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 78,8 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	40	48	47	54	189
Effectifs prévus rentrée 2020	55	45	52	49	201
différence	-15	3	-5	5	-12
Nombre de divisions 2021	2	2	2	2	
Nombre de divisions 2020	3	2	2	2	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	208	1	61 Dont marge : 24	0	270
2020	208	1	90	0	299

	Heures postes	HSA	IMP
2021	251	19	4,5
2020	280	19	4,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 90,3 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	125	117	133	117	492
Effectifs prévus rentrée 2020	137	133	132	117	519
différence	-12	-16	1	0	-27
Nombre de divisions 2021	5	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	6	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	1	130 Dont marge : 60	0	599
2020	494	1	133	0	628

	Heures postes	HSA	IMP
2021	558	41	7,75
2020	589	39	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 74,8 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	67	47	62	69	245
Effectifs prévus rentrée 2020	55	60	62	54	231
différence	12	-13	0	15	14
Nombre de divisions 2021	3	2	3	3	
Nombre de divisions 2020	3	3	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	286	1	107,1 Dont marge : 33	48	442,1
2020	260	1	136	48	445

	Heures postes	HSA	IMP
2021	417,1	25	19
2020	422	23	20

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	104,3	9
2020	105,3	8

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 78,1 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	135	124	122	112	493
Effectifs prévus rentrée 2020	113	121	120	110	464
différence	22	3	2	2	29
Nombre de divisions 2021	6	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	22	130 Dont marge : 63	21	667
2020	468	22	129	21	640

	Heures postes	HSA	IMP
2021	624	43	9,25
2020	603	37	9,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	211	22
2020	213	21

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 86,4 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	132	140	128	123	523
Effectifs prévus rentrée 2020	136	129	122	135	522
différence	-4	11	6	-12	1
Nombre de divisions 2021	6	6	6	5	
Nombre de divisions 2020	6	6	5	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	520	1	166 Dont marge : 69	23	710
2020	520	1	108	18	647

	Heures postes	HSA	IMP
2021	661	49	8
2020	608	39	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 78,3 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	174	175	170	176	695
Effectifs prévus rentrée 2020	180	169	171	172	692
différence	-6	6	-1	4	3
Nombre de divisions 2021	7	7	7	7	
Nombre de divisions 2020	8	7	7	7	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	650	22	218 Dont marge : 84	0	890
2020	650	22	240	0	912

	Heures postes	HSA	IMP
2021	831	59	9
2020	857	55	9

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 105 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	76	77	74	55	282
Effectifs prévus rentrée 2020	77	74	56	58	265
différence	-1	3	18	-3	17
Nombre de divisions 2021	3	3	3	2	
Nombre de divisions 2020	3	3	2	2	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	286	0	44 Dont marge : 33	0	330
2020	260	0	41	0	301

	Heures postes	HSA	IMP
2021	307	23	5,75
2020	282	19	5,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 86,3 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	68	69	86	78	301
Effectifs prévus rentrée 2020	70	88	80	78	316
différence	-2	-19	6	0	-15
Nombre de divisions 2021	3	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	3	4	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	312	20	47 Dont marge : 36	0	379
2020	312	23	76	0	411

	Heures postes	HSA	IMP
2021	354	25	5,5
2020	387	24	5,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 116,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	110	128	134	135	507
Effectifs prévus rentrée 2020	133	116	130	129	508
différence	-23	12	4	6	-1
Nombre de divisions 2021	4	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	4	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	1	100 Dont marge : 57	0	595
2020	494	0	100	0	594

	Heures postes	HSA	IMP
2021	554	41	15,5
2020	557	37	15,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.
Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques
ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 109,5 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	98	79	78	78	333
Effectifs prévus rentrée 2020	79	78	81	88	326
différence	19	1	-3	-10	7
Nombre de divisions 2021	4	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	3	3	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	338	22	50 Dont marge : 39	0	410
2020	312	22	47	0	381

	Heures postes	HSA	IMP
2021	383	27	6
2020	358	23	6

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 84,7 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	48	48	34	44	174
Effectifs prévus rentrée 2020	60	40	50	49	199
différence	-12	8	-16	-5	-25
Nombre de divisions 2021	2	2	2	2	
Nombre de divisions 2020	3	2	2	2	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	208	0	32 Dont marge : 24	0	240
2020	234	0	35	0	269

	Heures postes	HSA	IMP
2021	223	17	4,5
2020	252	17	4,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 111,7 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	116	133	119	130	498
Effectifs prévus rentrée 2020	121	109	123	141	494
différence	-5	24	-4	-11	4
Nombre de divisions 2021	5	5	4	5	
Nombre de divisions 2020	5	4	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	0	73 Dont marge : 57	0	567
2020	494	0	73	0	567

	Heures postes	HSA	IMP
2021	528	39	9,5
2020	532	35	9,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 91,9 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	121	116	134	116	487
Effectifs prévus rentrée 2020	136	130	124	145	535
différence	-15	-14	10	-29	-48
Nombre de divisions 2021	5	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	6	5	5	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	1	128 Dont marge : 60	0	597
2020	520	1	134	0	655

	Heures postes	HSA	IMP
2021	556	41	9,75
2020	614	41	10

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 100,2 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	117	125	109	104	455
Effectifs prévus rentrée 2020	125	116	105	105	451
différence	-8	9	4	-1	4
Nombre de divisions 2021	5	5	4	4	
Nombre de divisions 2020	5	5	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	21	65 Dont marge : 54	0	554
2020	442	21	62	0	525

	Heures postes	HSA	IMP
2021	518	36	6,5
2020	494	31	6,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 71,6 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	86	81	75	83	325
Effectifs prévus rentrée 2020	75	78	83	80	316
différence	11	3	-8	3	9
Nombre de divisions 2021	4	4	4	4	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	312	23	215,7 Dont marge : 48	27	577,7
2020	312	23	215,7	27	577,7

	Heures postes	HSA	IMP
2021	544,7	33	8,75
2020	547,7	30	8,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 105,2 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	152	161	167	153	633
Effectifs prévus rentrée 2020	166	175	157	168	666
différence	-14	-14	10	-15	-33
Nombre de divisions 2021	6	6	6	6	
Nombre de divisions 2020	6	6	6	6	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	624	21	92 Dont marge : 72	23	760
2020	624	21	92	23	760

	Heures postes	HSA	IMP
2021	709	51	11,5
2020	713	47	12

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 103,4 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	77	86	80	81	324
Effectifs prévus rentrée 2020	90	98	87	83	358
différence	-13	-12	-7	-2	-34
Nombre de divisions 2021	3	3	3	3	
Nombre de divisions 2020	4	4	3	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	312	22	44 Dont marge : 36	0	378
2020	364	22	50	0	436

	Heures postes	HSA	IMP
2021	353	25	5
2020	410	26	5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 90,5 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	138	115	124	127	504
Effectifs prévus rentrée 2020	112	119	130	105	466
différence	26	-4	-6	22	38
Nombre de divisions 2021	6	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	5	6	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	494	21	131 Dont marge : 63	0	646
2020	442	21	145	0	608

	Heures postes	HSA	IMP
2021	603	43	7,5
2020	571	37	7,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 88,1 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	141	176	182	165	664
Effectifs prévus rentrée 2020	165	170	182	185	702
différence	-24	6	0	-20	-38
Nombre de divisions 2021	6	7	7	6	
Nombre de divisions 2020	7	7	7	7	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	624	22	162 Dont marge : 78	21	829
2020	676	22	162	0	860

	Heures postes	HSA	IMP
2021	775	54	7,75
2020	808	52	7,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	118	13
2020	120	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 83,2 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	83	91	83	70	327
Effectifs prévus rentrée 2020	100	90	94	86	370
différence	-17	1	-11	-16	-43
Nombre de divisions 2021	3	4	3	3	
Nombre de divisions 2020	4	4	4	3	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	338	22	117 Dont marge : 39	0	477
2020	390	22	94	0	506

	Heures postes	HSA	IMP
2021	446	31	6,75
2020	476	30	6,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 78 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	133	118	142	104	497
Effectifs prévus rentrée 2020	116	137	107	85	445
différence	17	-19	35	19	52
Nombre de divisions 2021	6	5	6	5	
Nombre de divisions 2020	5	6	5	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	24	250 Dont marge : 66	45	787
2020	442	23	212,1	45	722,1

	Heures postes	HSA	IMP
2021	742	45	10,25
2020	685,1	37	9,75

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 72,4 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	192	166	157	167	682
Effectifs prévus rentrée 2020	147	165	157	166	635
différence	45	1	0	1	47
Nombre de divisions 2021	9	7	7	7	
Nombre de divisions 2020	7	8	7	8	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	650	22	365,2 Dont marge : 90	36	1073,2
2020	624	22	362,2	36	1044,2

	Heures postes	HSA	IMP
2021	1010,2	63	12,5
2020	988,2	56	12,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	131,1	13
2020	133,2	12

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.
Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques
ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 130 l'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	155	160	156	156	627
Effectifs prévus rentrée 2020	171	163	153	131	618
différence	-16	-3	3	25	9
Nombre de divisions 2021	6	6	6	6	
Nombre de divisions 2020	6	6	6	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	624	1	88 Dont marge : 72	0	713
2020	598	1	85	0	684

	Heures postes	HSA	IMP
2021	664	49	8,25
2020	641	43	8,25

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 103,7 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS.
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	124	110	127	112	473
Effectifs prévus rentrée 2020	113	128	123	112	476
différence	11	-18	4	0	-3
Nombre de divisions 2021	5	4	5	4	
Nombre de divisions 2020	4	5	5	4	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	468	19	66 Dont marge : 54	0	553
2020	468	22	65	0	555

	Heures postes	HSA	IMP
2021	516	37	6,5
2020	522	33	6,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de 73,9 L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021	110	118	118	115	461
Effectifs prévus rentrée 2020	94	121	114	109	438
différence	16	-3	4	6	23
Nombre de divisions 2021	5	5	5	5	
Nombre de divisions 2020	5	6	5	5	

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021	416	10	270,1 Dont marge : 60	57	753,1
2020	442	10	247	57	756

	Heures postes	HSA	IMP
2021	710,1	43	10
2020	716	40	9,5

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021	0	0
2020	0	0

Collège : ;
Ville : ;
N° RNE :
Catégorie :
IPS : catégorie associée :

Aux correspondants Sgen-CFDT des collèges du Nord

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Collège : ;
Ville : ;
N° RNE :
Catégorie :
IPS : catégorie associée :

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021					
Effectifs prévus rentrée 2020					
différence					
Nombre de divisions 2021					
Nombre de divisions 2020					

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021			Dont marge :		
2020					

	Heures postes	HSA	IMP
2021			
2020			

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021		
2020		

Collège : ;
Ville : ;
N° RNE :
Catégorie :
IPS : **catégorie associée :**

Aux correspondants Sgen-CFDT des collèges du Nord

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Collège : ;
Ville : ;
N° RNE :
Catégorie :
IPS : catégorie associée :

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021					
Effectifs prévus rentrée 2020					
différence					
Nombre de divisions 2021					
Nombre de divisions 2020					

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021			Dont marge :		
2020					

	Heures postes	HSA	IMP
2021			
2020			

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021		
2020		

Collège : ;
Ville : ;
N° RNE :
Catégorie :
IPS : **catégorie associée :**

Aux correspondants Sgen-CFDT des collèges du Nord

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Collège : ;
Ville : ;
N° RNE :
Catégorie :
IPS : catégorie associée :

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021					
Effectifs prévus rentrée 2020					
différence					
Nombre de divisions 2021					
Nombre de divisions 2020					

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021			Dont marge :		
2020					

	Heures postes	HSA	IMP
2021			
2020			

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021		
2020		

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Collège : ;
Ville : ;
N° RNE :
Catégorie :
IPS : catégorie associée :

Aux correspondants Sgen-CFDT des collèges du Nord

Lille, le 17 janvier 2021

Cher collègue,

Tu trouveras dans le document joint, les chiffres correspondant à ton établissement.
Pour avoir plus d'explications concernant les situations, contacte l'un des militants du groupe Collège Nord (coordonnées ci-dessous). Pour une réelle compréhension des suppressions ou créations de postes, il faut comparer les situations à la rentrée 2020 et à la rentrée 2021.

Explication des principes de calcul :

Part A) Dotation au titre des heures réglementaires dues aux élèves dans chaque champ disciplinaire, (référence 2ème groupe du réseau ordinaire soit 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux) à raison de 26 h par classe.

Remarque : on fait le calcul sans tenir compte de la catégorie de l'établissement.

Part B) Dotation au titre des dispositifs académiques

ULIS : (21 HP +4HSA+ financement ultérieur de 0 à 5 HSA sur projet) ;Classes à horaires aménagés ;Sections internationales ; Bilangues.

Part C) Part complémentaire

- Prise en compte de la difficulté sociale par l'application de seuils différenciés selon l'établissement.
ATTENTION : cette répartition est calculée à partir de l'IPS et non plus à partir de la catégorie. L'IPS, c'est l'indice de position sociale qui est un indicateur construit à partir de la profession des parents et basé sur des analyses sociologiques fines. Il permet donc de connaître l'origine sociale des élèves. Plus il est bas, plus le taux d'élèves boursiers est important.
Cette année les seuils ont changé et l'IPS de l'établissement est actualisé, l'IPS de ton établissement était de L'an passé.
IPS entre 60,50 et 75,80 (ancien seuil associé aux collèges REP+) : **23,99 et non plus 23,49** à tous les niveaux.
IPS entre 76,8 et 84,30 (ancien seuil associé aux Collèges REP) : 25,49 pour tous les niveaux.
IPS entre 84,40 et 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr 1 hors réseau) : 26,99 en 6ème, 27,99 en 5ème, 28,99 pour les autres niveaux.
IPS > 93 (ancien seuil associé aux Collèges du gr2) : 28,99 en 6ème et 29,99 pour les autres niveaux.
Ces changements de règles de calcul peuvent avoir un impact sur le volume de la DGH attribuée.
- Financement de la pondération pour les collèges REP+.
- Financement de l'UNSS .
- Financement des heures statutaires au titre des laboratoires SVT et SP.
- Dotation horaire complémentaire-réforme des collèges (3 h par division), c'est la marge professeur.

Part D) Dispositifs territoriaux

- Dispositifs relais
- Scolarisation des enfants issus des familles itinérantes, de voyageurs.
- UPE2A
- Moyens de coordination des réseaux (REP et REP+)

Jean-Philippe Lagneau : jplagneau@sgen.cfdt.fr

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h

Collège : ;
Ville : ;
N° RNE :
Catégorie :
IPS : catégorie associée :

Effectifs prévus à la rentrée 2021 : P1

	6ème	5ème	4ème	3ème	P1
Effectifs prévus rentrée 2021					
Effectifs prévus rentrée 2020					
différence					
Nombre de divisions 2021					
Nombre de divisions 2020					

Le nombre de divisions est donné à titre indicatif. Il sert de base pour le calcul de la DHG mais il peut être modifié par un vote au CA. Le nombre de divisions est variable par rapport aux effectifs prévus et à la catégorie de l'établissement.

Dotation horaire globale

	Part A	Part B	Part C	Part D	Total DGH
2021			Dont marge :		
2020					

	Heures postes	HSA	IMP
2021			
2020			

Rappel : La circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 précise que « **le conseil d'administration répartit la dotation horaire supplémentaire (marge)** mise à la disposition des établissements entre les moyens nécessaires à la constitution de groupes à effectifs réduits, aux interventions conjointes de plusieurs enseignants et aux enseignements de complément ».

Si le collège accueille une SEGPA,

	Heures postes	HSA
2021		
2020		

SYNDICAT SGEN-CFDT NORD-PAS DE CALAIS 145, rue des Stations - 59800 Lille

Tel : 03 20 57 81 81

Fax : 09 70 06 58 44

courriel : lille@sgen.cfdt.fr

Sites : <https://nord-pas-de-calais.sgen-cfdt.fr/>

<http://www.sgen.cfdt.fr/>

<http://www.cfdt.fr>

Permanence du lundi au jeudi de 14h à 17h